



Sfax, le 22 juillet 2021

**Avis aux doctorants - 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année -**

***Année Universitaire 2021/2022***

La date limite d'inscription en Thèse de Doctorat (**renouvellement d'inscription**), est fixée pour une date limite le **30 Novembre 2021**.

Les doctorants sont tenus à suivre et respecter les procédures suivantes :

**Dépôt du dossier d'inscription**

**Constitution du dossier d'inscription : 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Année de Thèse**

- \* Demande de dérogation
- \* Rapport sur l'état d'avancement du sujet de Thèse et les travaux à accomplir avec un calendrier clair d'exécution
- \* Photocopie de toutes les inscriptions précédentes
- \* Attestation de fiche de Thèse ([www.theses.rnu.tn](http://www.theses.rnu.tn))
- \* Reçu de paiement :
  - Les candidats qui seront autorisés à s'inscrire, après avis favorable des commissions de Thèse de Doctorat, doivent payer les frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>
  - Les doctorants enseignants/chercheurs doivent apporter une attestation de travail



**Le Directeur de l'Ecole Doctorale  
Mohamed MASMOUDI**

